

**PV de la réunion du Conseil de l'école doctorale de philosophie réuni en formation plénière
le 25 septembre 2012**

Présents :

Philippe Büttgen, Chantal Collet, Elodie Djordjevic, Dimitri El Murr, Laurent Jaffro, Chantal Jaquet, Ramine Kamrane, Max Kistler, Sandra Laugier, Bastien Lesage, Stéphanie Roza,

Procurations :

Jean-Christophe Brochier (à Ramine Kamrane), Geneviève Fraisse (à Chantal Jaquet), Jean Gayon (à Max Kistler), Annick Jaulin (à Dimitri El Murr), Jean Salem (à Chantal Jaquet)

Excusés :

Bernadette Bensaude-Vincent, Marion Bernard, Geneviève Fraisse, Jean Gayon, Bertrand Hirsch, Otto Pfersmann, Marwan Rashed,

La réunion commence à 17h37

Point 1 de l'ordre du jour : l'approbation des P.V. des précédentes réunions

Chantal Jaquet demande l'autorisation de joindre le résultat de l'enquête menée par les représentants des doctorants au P.V. de la réunion du 27 juin 2012.

Approuvé à l'unanimité des votants : 15 (Philippe Büttgen ne prend pas part au vote).

Le PV de la réunion du 27 juin 2012 est mis au vote

Approuvé à l'unanimité des votants : 13.

(Philippe Büttgen, Chantal Collet et Bastien Lesage, ne prennent pas part au vote)

Point 2 de l'ordre du jour : informations de la directrice

Chantal Jaquet informe le conseil du fait que 2 dossiers de candidature ont été transmis au titre du contingent présidentiel (G. Pontarotti et Y. Drevet) et 3 dossiers dans le cadre de PNMU (M. Boucher, E. Aurrières et D. Zarebski). Pour ces derniers une présélection (4 octobre) et une audition (8-9 octobre) auront lieu. Elle ajoute qu'il est possible que le « contingent présidentiel » ne soit pas maintenu l'année prochaine, en raison de la nécessité d'une simplification des procédures, et qu'il faudrait l'année prochaine procéder à un classement plus large des candidats en vue de prévoir les présélections pour les divers concours et d'éviter de réunir le jury des contrats doctoraux à chaque fois.

Cette année pour les contrats PNMU chaque école doctorale a eu le droit de présenter un nombre de candidats proportionnel au nombre de thèses soutenues, ce qui a permis à l'ED de philosophie d'en présenter 3 pour 20 contrats disponibles. Philippe Büttgen, qui fera partie du jury des contrats PNMU, déclare qu'il informera le conseil des procédures et des critères, notamment pour les années à venir, car tout n'est pas encore bien défini, étant donné se tiendra pour la première fois en octobre.

En ce qui concerne les allocations Hors DIM Ile de France, aucun des 3 candidats présentés n'a été retenu. Les résultats étant encore officieux, Chantal Jaquet dit qu'elle se renseignera sur les critères de sélection qui ne lui ont pas paru très clairs.

Chantal Jaquet informe le conseil de la date de la visite de l'AERES prévue le 27 février 2013 au matin, sous réserve de confirmation.

Elle note aussi les difficultés concernant l'organisation de la mission à l'association Paris-Montagne. Aucun candidat ne s'étant manifesté parmi les doctorants contractuels actuels, cette mission ne pourra être proposée qu'aux éventuels lauréats des concours PNMU et Contingent présidentiel. Or, l'école doit verser les 5500 euros prévus au SPE de Paris 1 avant fin octobre. Si par chance il y avait plusieurs candidats admis dans le cadre des contrats doctoraux, PNMU et contingent présidentiel, l'école transmettra leur dossier à l'association, à charge pour elle de choisir celui qui lui convient le mieux pour la mission.

Chantal Jaquet informe le conseil de la procédure en cours concernant un doctorant qui l'a contactée après le refus de sa directrice de thèse de lui accorder une dérogation et elle précise qu'après une expertise de la thèse en question par un spécialiste externe à Paris 1, la commission des thèses statuera en novembre sur ce cas.

Elle rappelle que la revue *Philonsorbonne* après expertise a été agréée par le site *revue.org.*, ce qui lui donne une plus grande visibilité et que l'école doctorale s'occupe du transfert. Il est prévu que le responsable administratif de l'école et Charles Guerout, qui assure actuellement la mise en page de la revue, suivent un stage pour le maniement des logiciels adéquats.

En ce qui concerne le contenu de la revue, elle ajoute que les résumés des interventions des doctorants aux *Doctorales* seront édités dans le prochain numéro. Elle évoque aussi le projet de l'élargissement du comité de lecture de la revue à des experts internationaux et de l'ouverture possible à tous les doctorants et pas seulement à ceux de Paris 1.

Le conseil est informé du départ de Mme Nicole Saint-Charles et des difficultés de lui trouver un remplaçant, la DRH ayant déjà écarté deux candidatures et refusant qu'un docteur ou un doctorant soit recruté sur ce poste.

Le sujet de la salle de travail des doctorants (1908) est abordé. Les ordinateurs fonctionnent en réseau, l'imprimante est en libre accès, l'école doctorale se charge de fournir les cartouches et chacun apporte son papier.

Elodie Djordjevic regrette le fait que le papier nécessaire aux impressions ne soit pas librement mis à la disposition des doctorants. Le conseil reste néanmoins d'avis de commencer par essayer la formule actuellement proposée, car, d'une part, il n'y pas de personnel disponible pour la livraison et la gestion du papier, et d'autre part, les stocks risquent d'être épuisés trop vite pour peu que quelqu'un imprime sa thèse.

Il est rappelé à ce propos que tout doctorant qui remplit la fiche récapitulative des activités doctorales au moment de sa soutenance de thèse se voit accorder une prime de soutenance de 150 euros qui doit l'aider à financer une partie de ses frais d'impression.

Point 3 de l'ordre du jour : examen du second appel à projets

Il y a un seul projet nouveau. Chantal Jaquet constate que globalement les doctorants sont rares à répondre aux appels à projets du collège des ED et de l'ED de philosophie et estime qu'il faudra prévoir l'an prochain une enveloppe budgétaire plus faible à ce sujet et répartir les fonds sur d'autres postes.

Les 2000 euros attribués au projet proposé par Annick Jaulin sont conservés dans le cadre de l'exercice budgétaire 2012 en attendant de savoir s'ils seront ou non dépensés cette année ou en début d'année prochaine.

Le projet d'études « Variations autour de la question de l'époque dans la phénoménologie contemporaine », présenté par Thomas Maurice qui avait été mis à la disposition des membres

du conseil, est examiné. Le conseil lui accorde la somme demandée (900 euros sur le budget 2013) après un vote à l'unanimité.

Point 4 de l'ordre du jour : répartition finale du budget

Chantal Jaquet évoque un contentieux au sujet des comptes financiers de l'école car l'agence comptable a prélevé des vacations de personnel qui ne correspondent aucunement à celles de l'école doctorale de philosophie. Des explications ont été demandées à l'agence comptable mais les questions posées sont restées à ce jour sans réponses. La directrice demande le remboursement et sollicitera l'appui du conseil si besoin est pour que les sommes abusivement prélevées soient restituées.

Ramine Kamrane donne alors des précisions sur la nature des prélèvements contentieux. Il fait le bilan des sommes engagées et dépensées et de la somme restante à répartir pour la fin de l'année. Etant donné qu'il faut prévoir 5500 euros pour la mission à la fondation Montagne, et environ 5000 euros pour les missions et colloques des doctorants d'ici la fin de l'année, il reste environ 5000 euros à répartir.

Chantal Jaquet fait deux propositions :

-L'achat d'usuels pour la salle de travail des doctorants qui avait été demandé par les représentants des doctorants,

-Paiement de vacation pour la formation des doctorants. Etant donné que Jean-Christophe Brochier va assurer la formation au métier d'éditeur, il est prévu de le payer selon le barème en vigueur. Le conseil acquiesce et les deux propositions sont adoptées.

Point 5 de l'ordre du jour : discussion autour de la formation et des parcours doctoraux

L'université a voté la mise en place de parcours doctoraux avec crédits ECTS, en laissant le soin à chaque école doctorale de les définir. Chantal Jaquet évoque le problème en signalant qu'actuellement ce parcours se limite à se conformer aux activités requises dans la fiche des études doctorales, telle qu'elle se trouve sur le site de l'école. La question du financement des formations, reste en suspens car la promesse de financement des heures par l'université n'est pas tenue pour l'instant.

La discussion est ouverte à partir des deux documents distribués, le texte régissant les parcours doctoraux voté par le CS et l'enquête menée auprès des doctorants au sujet de la formation. Les membres du conseil approuvent dans l'ensemble le contenu des deux documents.

Chantal Jaquet attire l'attention sur le fait qu'il faut trouver des modalités de formation, qui n'alourdissent pas le travail de thèse et surtout qui ne pénalisent pas les doctorants salariés à temps plein et les étrangers qui constituent la majeure partie des doctorants. A titre d'exemple, il serait possible de mettre en place des options ou des modules de professionnalisation : métiers d'enseignants, d'enseignants chercheurs, de l'édition, etc., où le doctorant serait tenu de faire un bref rapport sur sa pratique selon ce qu'il fait (professeur du second degré, doctorant contractuel, stagiaire...). La participation aux colloques, les interventions aux séminaires, aux doctorales pourraient être validées et donner lieu à des crédits ECTS. Le problème est de définir les crédits attachés à la thèse et ceux qui relèvent des autres activités.

Sandra Laugier dit qu'elle fournira des informations concernant les autres universités (nombre d'heures et unités ECTS).

Laurent Jaffro propose la mise en place d'un enseignement de méthodologie qui pourrait prendre la forme d'un séminaire d'un semestre articulé avec le Master 2 et ouvert aux doctorants. Les enseignants dispenseraient cette formation à tour de rôle.

Elodie Djordjevic approuve cette idée et rappelle que c'est une demande des doctorants.

Sandra Laugier fait observer qu'un enseignement de méthodologie pure de la recherche ne peut occuper guère plus que trois heures et qu'au-delà cela tourne vite court. Philippe Büttgen est également de cet avis et juge qu'il faut se centrer sur le contenu.

Chantal Jaquet signale que, conformément aux décisions du conseil, elle va mettre en place cette année un séminaire doctoral trans-équipes consacré à l'actualité de la recherche philosophique et à ses méthodes. Comme il y a cinq équipes, elle prévoit cinq séances organisées sur le principe d'un échange impliquant à chaque fois au moins deux équipes sur le même thème et mêlant des interventions de chercheurs chevronnés et de doctorants. Il s'agira ensuite de tirer les leçons de cette expérience nouvelle pour améliorer la formule.

Pour l'élaboration des formations, elle propose la réunion d'une commission pédagogique doctorale ouverte à tous à les HDR internes et externes de l'école doctorale pour les consulter et recueillir des propositions. Cette suggestion rencontre l'approbation générale. Elle invite les représentants des doctorants à poursuivre également leurs consultations suite à l'enquête qu'ils ont menée auprès des doctorants. Une fois les propositions recueillies, un groupe de travail restreint (ou l'ensemble des membres du conseil) les synthétisera et esquissera des maquettes possibles de formation pour préparer la décision finale.

Dimitri El Murr quitte le conseil à 19h.

Point 6 de l'ordre du jour : questions diverses

Aucune question n'étant soulevée, la séance prend fin à 19h10.